

Arras, le 5 avril 2019

2 000 migrants mis à l'abri dans les centres d'accueil et d'examen des situations

Depuis août 2017, **2 000 migrants** ont été mis à l'abri depuis Calais au sein des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) de la région Hauts-de-France. Deux centres sont actuellement ouverts dans le Pas-de-Calais : Croisilles et Nédonchel.

Tous les migrants qui le souhaitent peuvent être mis à l'abri, sans condition au sein des CAES. Outre un accueil digne, ces centres permettent un moment de répit pour les personnes, un examen accéléré des situations administratives, notamment au titre de la demande d'asile et de séjour. Des départs de Calais sont organisés quotidiennement.

Des équipes mobiles sillonnent chaque jour Calais (5J/7 pour les migrants majeurs, 7J/7 pour les migrants mineurs) pour apporter des informations fiables et précises sur les possibilités d'hébergement et de mise à l'abri, les différents dispositifs d'accès à la procédure d'asile, le droit au séjour, ou encore l'accès à la santé.

Les services de l'Etat estiment la population migrante actuellement présente à Calais à 300.

Rappel du socle humanitaire mis à disposition de la population migrante :

▪ Dispositif de mise à l'abri en période de froid :

L'État met en place en période de froid un dispositif de mise à l'abri de la population migrante. Sur la période de novembre 2018 à mars 2019, ce dispositif a été déclenché à **6 reprises, soit 24 nuits permettant au total 4 301 mises à l'abri.**

▪ Dispositif de distribution des repas :

Cette prestation mise en place le 6 mars 2018, sous la forme de camionnettes mobiles permet d'assurer deux distributions quotidiennes avec un petit-déjeuner et un repas composé de deux rations. Depuis janvier 2019, **133 010 repas**, soit 1 538 petits déjeuners et repas en moyenne ont été distribués par jour (sachant qu'une même personne peut emporter plusieurs repas).

▪ Douches, sanitaires et points d'eau :

Le dispositif d'accès à l'eau et aux sanitaires (camions citernes, caravane mobile, robinets de distribution d'eau, latrines) reste accessible par la population migrante. Depuis janvier 2019, en moyenne **157 douches** sont prises chaque jour.

▪ Prises en charge médicales :

La permanence d'accès aux soins de santé (PASS), rattachée au centre hospitalier de Calais, fonctionne 5 j/7. Depuis janvier 2019, environ **533 passages** mensuels sont constatés. Des actes médicaux, para-médicaux, des soins dentaires et des consultations par des psychologues sont assurés. 95 % des consultations de la PASS sont faites au profit de la population migrante.